

LES MISSIONS CONFIEES

En fonction du premier parcours de l'étudiant, de son autonomie et de votre capacité d'encadrement, il vous est possible de proposer les missions suivantes :

- Participation à la définition d'un plan de communication externe ou interne
- Rédaction de contenu print et web
- Organisation d'événements
- Gestion des relations presse
- Réalisation de veille et d'études
- Participation à des projets marketing
- Animation de réseaux sociaux
- ...

LE PROFIL DES ÉTUDIANTS

Junior

Tous les étudiants sont diplômés au minimum d'un Bac +2 : BTS, DUT, licence.

Les étudiants sont issus pour 1/3 d'entre eux de formation en communication mais les 2/3 restants viennent pour se former à la communication suite à un parcours initial en marketing, développement commercial, tourisme, gestion, web...

Chacun d'entre eux possède des compétences et des connaissances diverses. À l'ENC Communication, nous privilégions les travaux de groupe, qui leur permettent de s'enrichir et d'apprendre les uns des autres.

RYTHME ALTERNÉ ÉCOLE / ENTREPRISE

3 jours par semaine en entreprise - 2 jours à l'école
du lundi au mercredi en entreprise

LE PROGRAMME

L'objectif ? Acquérir une polyvalence et participer à toutes les étapes liées à la stratégie de communication grâce à des cours de :

STRATÉGIE DE COMMUNICATION	RELATIONS PRESSE
MARKETING	FABRICATION
DROIT DE LA COMMUNICATION	PAO (InDesign, Photoshop, Illustrator)
NÉGOCIATION COMMERCIALE	OUTILS DE BUREAUTIQUE
BUSINESS ENGLISH	BUDGÉTISATION
COMMUNICATION DIGITALE	ÉVÉNEMENTIEL EN ENTREPRISE

LES MODES DE RÉMUNÉRATION

2 types de contrat et de modes de rémunération :

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'OPCO prend en charge les frais de formation de l'étudiant. L'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis a été prolongée pour les contrats signés jusqu'au 30 juin 2022. L'étudiant est salarié de l'entreprise, il perçoit une rémunération de 43% à 100% du SMIC (exonérée de charges jusqu'à 79% du SMIC).

LA CONVENTION DE STAGE ALTERNÉ

10 mois avec une indemnisation d'environ 30% du SMIC au prorata du temps passé en entreprise. L'étudiant paie la formation.